



SOMMAIRE

<i>Édito</i>	1
<i>Rentrée 2018</i>	2
<i>La réforme du lycée</i> ...	4

Édito

Non aux disciplines pulvérisées !

Le projet imaginé par Mathiot pour le lycée et le bac s'appuie sur des principes idéologiques déjà à l'œuvre dans la réforme du collège. Son application n'a fait que compliquer le quotidien des collègues. Réduire les apports disciplinaires, utiliser la DGH avec plus d'autonomie, résoudre localement en conseil pédagogique l'organisation cauchemardesque des enseignements semestriels et donner à cette instance le pouvoir d'harmoniser les notes du contrôle continu au bac sont des orientations qui devraient être appliquées sans trop attendre, avant que nos statuts ne soient réécrits pour permettre l'annualisation et les suppressions de postes.

Le SNES-FSU ne revendique pas pour autant le statu quo et est demandeur d'évolutions. Poursuivre la démocratisation des savoirs comme faciliter l'accès et la réussite de tous les jeunes dans le supérieur, dont le bac doit rester le 1^{er} grade, constituent un levier puissant pour que chaque jeune trouve sa place une fois adulte dans nos sociétés de la connaissance. Mais ce projet ambitieux pour toute la jeunesse ne semble pas en phase avec le

monde nouveau que le Président Macron imagine incarner : aucun effort de l'État sur les moyens nécessaires pour lutter contre les inégalités à l'École, plus encore dans certains quartiers ou territoires, n'est prévu. Les DGH pour la rentrée 2018 en sont l'illustration.

Comment répondre à l'hétérogénéité dans des classes surchargées si on supprime tout dédoublement ? Comment lever les obstacles qui brident l'ambition de certains jeunes sans l'expertise et le conseil des Psy-EN trop peu nombreux ? Comment travailler l'oral ou aborder des programmes encyclopédiques avec moins d'heures d'enseignement ? Imposons que soient traités les vrais sujets et faisons de la grève intersyndicale du 6 février et des actions qui suivront avant le 14 février un succès pour nos métiers et pour le service public d'Éducation.

Gwénaél Le Paih
1^{er} février 2018

Une rentrée de transition

Le CTA (Comité technique académique) du mois de janvier présente tous les ans les grandes orientations budgétaires de l'académie, au moment même où les répartitions de DGH sont discutées dans les établissements. C'est la première étape de la préparation de rentrée, après la répartition nationale du budget entre académies en décembre. La rentrée 2018, la première préparée par Blanquer, apparaît à bien des égards comme une rentrée de transition.

Après les années Hollande et la fameuse promesse de création de 60 000 postes enseignants – effectivement budgétés mais pas toujours pourvus par les concours – qui ne compensaient pas les 80 000 postes supprimés sous Sarkozy par Blanquer alors numéro deux du ministère, la tendance repart à la baisse. L'objectif de suppression de 120 000 postes de fonctionnaires, dont 50 000 dans la fonction publique d'État, se traduit dès cette année par une perte de 2600 ETP (équivalent temps plein) pour l'Éducation nationale. La réforme du lycée devrait permettre d'en récupérer bien plus ; c'est indéniablement un des buts poursuivis par la diminution des volumes horaires qu'elle prévoit.

Des moyens en baisse

C'est parce que l'académie de Rennes apparaissait comme proportionnellement moins bien dotée que d'autres – il manque encore 700 ETP pour retrouver les taux d'encadrement de 2008 – que la rentrée se prépare avec un « schéma d'emploi neutre » soit 0 création / 0 suppression de poste... sur le papier. Dans le détail, l'étude du budget montre que le plafond d'emploi (le nombre d'ETP accordé par le ministère à chaque académie) est en baisse avec -33 ETP, du fait notamment d'une diminution

heures supplémentaires pour compenser les suppressions de postes (+32,4 ETP en HSA), beaucoup plus faciles à récupérer ensuite.

Une stabilité des effectifs dans le public

Concrètement, on peut penser que le H/e va rester relativement stable car on assiste en parallèle à un tassement des effectifs. C'est ce qui conduit le rectorat à affirmer que « les moyens d'enseignement sont préservés dans un contexte de quasi stabilité des effectifs ».

En effet, après des années de hausse (+15 535 élèves dans le 2nd degré depuis 2008) du fait d'un dynamisme démographique important, l'académie de Rennes connaît désormais un ralentissement du nombre des naissances et par conséquent des effectifs scolarisés. Cette tendance se retrouve à l'échelle nationale, à l'exception de quelques académies de région parisienne et du sud de la France, et s'explique par l'arrivée dans le supérieur des « bébés de l'an 2000 ». On voit bien, au passage, que ce pic démographique est la source du dysfonctionnement d'APB l'an passé, provoqué par un manque de places dans le supérieur. Son successeur Parcoursup servira donc essentiellement à trier les élèves et à en

élèves attendus au total. On peut en effet parler d'une relative stabilité, mais celle-ci cache des réalités différentes entre collège et lycée et d'un département à l'autre.

C'est au lycée que la transformation d'heures-postes en HSA est la plus importante : -29 ETP en HP, +26 en HSA alors qu'on retire 3 ETP aux collèges, redistribués en HSA. Mais il ne s'agit là que de la dotation initiale, observée en janvier. Comme tous les ans, la réalité de la rentrée est différente et elle s'observe sur le budget académique qui affiche régulièrement une surconsommation. Dans le détail, à la rentrée 2017, les collèges ont utilisé davantage d'ETP que prévu (+11) et les lycées moins (-40). Pourtant les besoins étaient bien là. Cette économie se fait naturellement au détriment des conditions d'enseignement car elle représente l'équivalent de 12h par lycée qui auraient pu être utilisées pour faire des groupes ou des dédoublements ! Si l'on prend donc la réalité de la rentrée 2017 comme point de comparaison, la rentrée 2018 se prépare donc avec une dotation supplémentaire de 10,5 ETP en lycée et une perte de -14 en collège. Mais il ne s'agit là que d'une photographie de la préparation de rentrée à ce stade de l'année, et on peut imaginer que l'objectif est bien toujours de résorber le déficit structurel. Dans tous les cas, les marges de manœuvre existent et il faut s'en saisir lors des discussions autour de la DGH dans les CA.

Des disparités académiques

A l'échelle de l'académie, l'Ille-et-Vilaine gagne des élèves (+499), tout comme le Morbihan (+225) tandis que le Finistère (-323) et les Côtes d'Armor (-59) en perdent. Cela se traduit par une diminution, toutes fonctions confondues, de -40,5 ETP

H/e	Rentrée 2015	Rentrée 2016	Rentrée 2017	Rentrée 2018 (prévision)
Collèges	1,189	1,194	1,196	1,195
Lycées	1,429	1,424	1,431	1,430

annoncée du nombre de stagiaires (-51 ETP), conséquence directe de la baisse du nombre de postes aux concours. Or, les stagiaires sont bel et bien considérés comme un moyen d'enseignement dans les DGH. Par ailleurs, comme sous les années Sarkozy, on assiste à un retour des

ment à l'Université dans les années qui viennent. Ainsi, si les effectifs du second degré progressent encore cette année de 242 élèves, cette augmentation est portée par les formations post-bac (+395) tandis que les collèges et les lycées (hors BTS) perdent 152 élèves... sur 170 457

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS	RENTRÉE 2017 CONSTAT	RENTRÉE 2018 PRÉVISION
PUBLIC		
Collège*	587	40
LGT	497	-152
Total	1084	-112
PRIVÉ		
Collège*	1081	532
LGT	727	329
Total	1808	861

*Y compris SEGPA

dans le 22 et de -67,75 ETP dans le 29, redistribués en partie sur le 35 (+70) et sur le 56 (+3,25). Les écarts se creusent et les fermetures d'établissements annoncées ne font que renforcer la perte d'attractivité de certains territoires. Quand on pointe ce phénomène de cercle vicieux, le Recteur répond qu'il est soucieux de l'équité et qu'il aurait pu récupérer deux fois plus d'emplois dans le Finistère. Le SNES a rappelé qu'il était attaché à la présence d'établissements publics dans l'ensemble de l'académie et que sur ce point les signaux envoyés par les collectivités locales depuis quelques années étaient inquiétants.

La progression du privé

Même si le CTA n'examine pas les moyens attribués aux établissements privés, on peut constater, sur le plan des effectifs, que le mouvement est plutôt favorable à l'enseignement catholique. Après une hausse de 1808 élèves cette année, il devrait encore gagner 861 élèves l'an prochain (4 fois plus que le public, alors qu'il scolarise moins de 40% des élèves dans le 2nd degré). Cette tendance s'observe particulièrement en collège où la progression des effectifs ces 6 dernières années a davantage profité au privé : les trois quarts de cette progression s'est portée sur les établissements catholiques. On peut y voir un effet de la mise en place de la réforme du collège qui a suscité des inquiétudes dans les familles... et craindre un phénomène similaire

avec la réforme du lycée. Les établissements privés savent en effet profiter des incertitudes pour capter des familles inquiètes sur le maintien de filières ou d'options attractives.

De ce point de vue, on ne peut que se féliciter du retour des classes bilan-

gues dans la plupart des collèges de l'académie où elles étaient présentes en 2015. Le nombre doublera à la rentrée 2018 pour passer à 205 au total, même si elles ne sont financées qu'à la hauteur de 1h par le Rectorat. Le SNES y voit la confirmation de son analyse de la réforme du collège et une preuve que la résistance peut porter ses fruits.

La rentrée 2018 dans l'académie se présente donc de manière très mitigée. L'académie reste sous dotée mais les moyens d'enseignement sont globalement maintenus à défaut d'être améliorés : c'est au regard de leur impact sur les conditions de travail l'an prochain (effectifs de classe et pourcentage d'HSA) qu'il faudra apprécier les DGH des établissements et les batailles à mener localement. Les disparités géographiques se creusent, les établissements catholiques bénéficient du climat d'incertitude générale aux dépens du service public d'éducation et d'une mixité sociale qui profiterait à tous les élèves. Certaines dispositions issues de la réforme du collège s'atténuent, tandis que la réforme du lycée se dessine. Les menaces que le lycée Mathiot fait peser sur l'ensemble du système éducatif sont grandes et ses conséquences, si elle devait aboutir, seraient considérables sur les rentrées à venir.

Matthieu Mahéo

■ GLOSSAIRE

- **CA** : conseil d'administration
- **CTA** : comité technique académique
- **DGH** : dotation globale horaire
- **ETP** : emploi en équivalent temps plein. Pour les moyens enseignants 2nd degré, 1ETP=18h
- **H/e** : heures par élève. Cet indicateur est le nombre d'heures de la DGH (HSA comprises) rapporté à l'effectif élèves correspondant. Il se calcule aussi bien à l'échelle d'un niveau, d'un établissement que de l'académie et indique dans la dotation le nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement apporté par un élève. L'évolution de ce taux ou sa comparaison avec ceux d'autres établissements de même nature restent très instructives pour le suivi des DGH.
- **HP** : heure poste
- **HSA** : heure supplémentaire annuelle
- **LGT** : Lycée général et technologique

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter sur le site de la section académique la note «préparation de rentrée 2018» rédigée par Gwenaël Le Paih. Elle est disponible dans l'espace réservé aux adhérents.

Le lycée des possibles ?

Afin de susciter l'adhésion du plus grand nombre, le « lycée du XXI^{ème} siècle » proposé par Pierre Mathiot est présenté comme le « lycée des possibles », favorisant la liberté de choix, permettant le droit à l'erreur et dont le grand oral terminal préparerait à l'enseignement supérieur et à la vie professionnelle. Mais que cachent réellement ces bonnes intentions et ces grandes ambitions ? Décryptage.

Effectivement calqué sur le modèle universitaire, alors que les spécialistes de l'adolescence montrent qu'elle a plutôt tendance à s'allonger, le nouveau lycée imposerait aux jeunes de choisir des menus d'enseignements organisés autour d'un tronc commun selon des modalités de majeures, de mineures ou de mineures optionnelles.

« **Nous pensons opportun d'envisager le passage à un rythme semestriel** » (p.27) soit 18 semaines de septembre à janvier puis de février à juin et une architecture structurée en 3 unités d'enseignement (tronc commun, enseignement optionnel et accompagnement) et 6 semestres pour 3 années du lycée. Cette semestrialisation agirait sur notre rythme de travail : la base réglementaire de notre service défini de façon hebdomadaire dans un cadre pourtant révisé en 2014 pourrait être remise en cause.

« **Il faudrait envisager que la variation possible des horaires de service entre deux semestres soit**

permise dans le cadre réglementaire » (p.28). Or, si cette variation possible des ORS n'était ni encadrée ni modérée et si le mécanisme d'enclenchement de la rétribution de nos heures supplémentaires n'était pas maintenu sous sa forme actuelle, les conséquences se traduiraient concrètement sur notre pouvoir d'achat et nos conditions de travail s'en trouveraient nettement dégradées.

Pierre Mathiot propose également d'associer au conseil pédagogique « **toute personne dont la consultation est jugée utile en fonction des sujets traités** » et notamment « **des parents d'élèves, des élèves élus, des partenaires extérieurs au lycée, à commencer par des représentants de l'enseignement supérieur.** » (p.29). Le rôle des conseils d'administration se verrait minoré au bénéfice du conseil pédagogique qui veillerait à accompagner les épreuves ponctuelles du bac. Dans le cadre d'une autonomie plus large, il deviendrait une instance d'arbitrage et une force de proposition pour l'organisation de certains enseignements.

M. Mathiot préconise par ailleurs une extension du droit à l'expérimentation, or on sait que l'autonomie accroît les inégalités.

Les élèves doivent être « **accompagnés, en tant que de besoin, dans la détermination de leurs choix et dans l'éventuelle évolution de ceux-ci** » (p.34) Faire des choix et pouvoir en changer le cas échéant caractériserait ce « lycée des possibles ». Quelles

conséquences sur les attendus universitaires pourraient avoir des erreurs de parcours, des hésitations ou une volonté d'expérimentation de certains de nos élèves ? Impossible à mesurer. Dans ce cadre, les professeurs deviennent les principaux acteurs de l'orientation des élèves alors que les Psy-EN, dont c'est le métier, sont les seuls spécialistes formés pour conseiller et accompagner au mieux les élèves.

Pierre Mathiot souhaite enfin « **que cet accompagnement ne se transforme pas en pré-orientation vers l'enseignement supérieur dès la fin de la classe de seconde mais vise à aider les élèves à se construire un parcours dont l'un des principes sera le droit à l'erreur** » (p.34).

C'est un souhait ; qu'en sera-t-il dans la réalité ? M. Mathiot pressent bien l'écueil qui surgit. Le piège risque de se refermer sur les plus fragilisés, les moins informés, les moins initiés... L'enseignement universitaire s'adresse à des adultes, le lycée accueille des adolescents parfois immatures.

À nos yeux, ce projet renforce l'autonomie, la flexibilité, la modularité qui se jouera au détriment de certains. Il ne propose rien pour réduire les effectifs par classe, pour nous permettre de mieux gérer l'hétérogénéité en Seconde, n'offre la perspective d'aucun dédoublement. Enfin, il fragilise les disciplines qui ne figureront pas dans les épreuves terminales et envisage même la réduction de l'heure de cours à 45 minutes. Quel pays peut se permettre de sacrifier ainsi la formation de sa jeunesse ?

Isabelle Tramoni

